

DRC3501/DRC4796 A- Droit international privé

Professeure : Naivi Chikoc Barreda

nchikocb@uottawa.ca

Automne 2024

Description du cours

L'objet de ce cours porte sur le régime juridique québécois concernant la désignation de la loi applicable à un rapport international de droit privé, la détermination de la compétence internationale des autorités québécoises et les conditions permettant qu'une décision émanant d'une autorité étrangère puisse être reconnue et exécutée au Québec. Le traitement de ces questions sera divisé en deux parties : une partie générale et une partie spéciale. La *partie générale* concerne : a- l'étude des méthodes utilisées par le droit international privé pour régler les conflits découlant d'une multiplicité de lois potentiellement applicables à un rapport international de droit privé ; b- les principales difficultés rencontrées dans l'application de la règle de conflit ; c- les règles générales sur la compétence internationale des autorités québécoises. La *partie spéciale* comprend : a- les règles de conflit et les règles de compétence juridictionnelle dans des matières particulières (statut personnel et familial, statut réel et statut des obligations) et b- le régime de la reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères.

Objectif du cours

À la fin du cours, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- comprendre le fonctionnement des différentes méthodes utilisées par le droit international privé pour résoudre les conflits de lois ;
- identifier la loi applicable à un rapport international de droit privé en vertu de la règle de conflit pertinente et répondre aux problématiques liées à l'application de la règle de conflit ;
- déterminer les conditions et interpréter les critères dont dépend l'établissement de la compétence internationale des autorités québécoises ;
- connaître sous quelles conditions les décisions étrangères peuvent être reconnues et exécutées au Québec.

Méthode d'enseignement

Enseignement présentiel : cours magistraux et exercices, avec la participation des étudiants (résolution de quiz et de cas pratiques). Voir le plan détaillé sur brightspace pour connaître le contenu du cours par semaine.

Méthode d'évaluation

Participation orale aux activités hebdomadaires (**non préjudiciable**, sur 5 % de la note) : réponses aux quiz et aux cas pratiques discutés en classe.

Évaluation de mi-session (**non préjudiciable**, sur 25 % de la note) : un travail-maison par équipe (max. 2 personnes) consistant dans l'analyse d'un arrêt à partir de questions portant sur les thèmes 1 à 4. Dates : Le travail sera rendu disponible le 7 octobre et devra être remis le 21 octobre avant 16h00.

Évaluation finale (**préjudiciable**, sur 70 % de la note) : examen individuel à livres ouverts. Le questionnaire est remis sur papier et il sera répondu sur ordinateur en salle de classe. L'examen consiste à résoudre deux cas pratiques intégraux. Période d'examens : 5 au 18 décembre 2024. Date à fixer par le secrétariat.

Principaux instruments de travail

Législation principale :

Code civil du Québec, Code de procédure civile et certaines lois spéciales selon la matière (indiquées dans le plan détaillé sur brightspace).

Bibliographie recommandée :

Claude Emanuelli, *Droit international privé québécois*, 3e éd, Montréal, Wilson et Lafleur, 2011. Cet ouvrage est disponible en version électronique, sur <https://edoctrine.caij.qc.ca/wilson-et-lafleur-livres/12> *

Gérald Goldstein, *Commentaires sur le Code civil du Québec (DCQ)*, disponible sur *La référence**

JCQ Droit civil : Droit international privé, disponible sur *LexisNexis**

* Voir dans le plan détaillé, l'indication des paragraphes et fascicules pertinents selon le sujet.

Matériel de soutien sur brightspace : fiches explicatives, documents de synthèse, tableaux, exercices pratiques, examens antérieurs, etc.